

2014



Construisons l'avenir ensemble !

Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes



ACTES	LETTRE CLE	TARIF	Outre-Mer
CONSULTATION	C	23,00	25,3
VISITE	V	23,00	25,3

indemnité forfaitaire de déplacement	IF	4,00	4,4
indemnité kilométrique plaine	IK	0,45	0,59
montagne	IK	0,73	0,8
à pied ou à ski	IK	3,95	4,35
indemnité de nuit de 20h à 0h et de 6h à 8h (appel à partir de 19h)		35,00	
de 0h à 6h		40,00	
indemnité dimanche et jours fériés, en cas d'urgence dès samedi 12h		21,00	

ACTES en SF	SF	TARIF
PNP 1ère séance entretien individuel	SF 15	42,00
7 séances suivantes individuelles	SF 12	33,60
7 séances suivantes ≤ 3 femmes	SF 11,6	32,48
7 séances > 3 femmes (max = 6)	SF 6	16,80

sur prescription à domicile

surveillance grossesse sans monitoring	SF 9	25,20
grossesse unique avec monitoring à partir de 24 sem	SF 15	42,00
grossesse multiple avec monitoring à partir de 24 sem	SF 22	61,60

sur prescription au cabinet

grossesse unique avec monitoring à partir de 24 sem	SF 12	33,60
grossesse multiple avec monitoring à partir de 24 sem	SF 19	53,20

au cabinet sans prescription (avec max de 2)

monitoring dernier mois +/- amnioscopie	SF 12	33,60
monitoring gémellaire dernier mois +/- amnioscopie	SF 19	53,20

ACCOUCHEMENT simple	SF 124,8	349,44
accouchement gémellaire	SF 151,2	423,36
surveillance accouchement avec monito. +/- ph (≥2h)	SF 40	112,00
prélèvements pour mesure du pH foetal au cours de l'accouchement	SF 20	56,00
surveillance d'un enfant dont l'état nécessite un placement en incubateur ou des soins de courte durée, par vingt-quatre heures	SF 9	25,20

forfait journalier de SURVEILLANCE MERE-ENFANT à domicile de J2 à J7 (J1 étant le jour de l'accouchement)

un enfant, les 2 premiers forfaits	SF 16,5	46,20
un enfant, les forfaits suivants	SF 12	33,60
deux enfants et plus, les 2 premiers forfaits	SF 23	64,40
deux enfants et plus, les forfaits suivants	SF 17	47,60

séances post-natales (2 séances du 8e jour qui suit l'accouchement à la cs post-natale)	SP	18,55
---	----	-------

rééducation périnéo-sphinctérienne	SF 7	19,60
------------------------------------	------	-------



GYNECOLOGIE		
frottis cervico utérin	SF 4,1	11,48
pose ou changement DIU	SF 13,7	38,36
ablation DIU par un matériel intra-utérin de préhension par voie vaginale	SF 22,4	62,72
pose d'implant sous-cutané	SF 6	16,80
ablation ou change d'implant sous-cutané	SF 14,9	41,72

ECHOGRAPHIE actes en KE		
	KE	2,65
échographie non morphologique de la grossesse avant 11 SA	KE 13,4	35,51
échographie du 1er trimestre uniembryonnaire/multiembryonnaire	KE 18,4/20,2	48,76/53,53
échographie du 2e trimestre unifoetale/multifoetale	KE 31,9/KE 55	84,53/145,75
échographie du 3e trimestre unifoetale/multifoetale	KE 27,7/KE 46,5	73,40 /123,23
mesure de la longueur du canal cervical par voie vaginale	KE 12,6	33,39
surveillance de croissance fœtale	KE 17,4	46,11
surveillance de croissance fœtale avec écho doppler des artères utérines et des vaisseaux du fœtus	KE 28,5	75,52
surveillance grossesse unifoetale à partir du 2ème T avec écho-doppler des artères utérines et des vaisseaux du fœtus, pour souffrance fœtale	KE 34,7	91,96
échographie d'une grossesse multifœtale à partir du 2ème T avec écho-doppler des artères utérines et des vaisseaux des fœtus, pour souffrance fœtale	KE 50,50	133,83

surveillance de l'ovulation		
3 actes d'écho maximum peuvent être facturés par cycle	KE 14,20	37,63
écho-doppler pour surveillance de l'ovulation		
3 actes d'écho maximum peuvent être facturés par cycle	KE 15,9	42,14

